



DOSSIER DE CREATION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

FOREUR D'EAU

Validé par les CPNE du BTP le 03 avril 2007



Fiche N°1 : ORIGINE DE LA DEMANDE**Du CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE De Foreur d'Eau**

Demandeur :

Fédération Nationale des Travaux Publics
3 rue de Berri – 75008 PARIS

Responsable du dossier :

S.F.E. (Syndicat National des Entrepreneurs de Puits et de Forage d'Eau)
10 rue de Washington
75008 PARIS

Secteur d'activité

TRAVAUX PUBLICS**Description sommaire de l'emploi :**

Le foreur d'eau a pour mission de réaliser un captage d'eau par forage.

Sur instructions de sa hiérarchie, il met en oeuvre le programme prévu dans le cahier des charges descriptif de l'ouvrage soit en particulier : profondeur, diamètre du forage et des tubages, développement puis essai de pompage.

Le foreur doit veiller à appliquer les procédures d'exécution en sécurité et dans le respect des règles professionnelles afin de capter la ressource de façon durable et de la protéger de toute pollution.

Dénomination de la Qualification

Foreur d'eau

Classement

Niveau II position 2 – CCN des ouvriers des T.P.

Fiche N°2 : IDENTIFICATION DES CPNE DELIVRANT LE CQP

| | |
|--|---|
| ▪ Dénomination | Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics |
| ▪ Sigle | CPNE du B et des TP |
| ▪ Adresse | Secrétariat des CPNE conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber - 75784 PARIS Cedex ☎ 01.40.69.52.25 Fax : 01.40.69.53.40 |
| ▪ Responsable du dossier (au sein de l'institution porteuse du CQP) | Nom : MINO Prénom : Claude Fonction : Secrétaire du Syndicat National des Entrepreneurs de puits et de Forage d'Eau Tél. : 04.67.83.51.60. E. mail : mino@foraco.com Adresse : BP 173 – ZI des Fournels 34401 LUNEL Cedex 1 |
| ▪ Autres CQP délivrés | Voir liste ci-annexée |

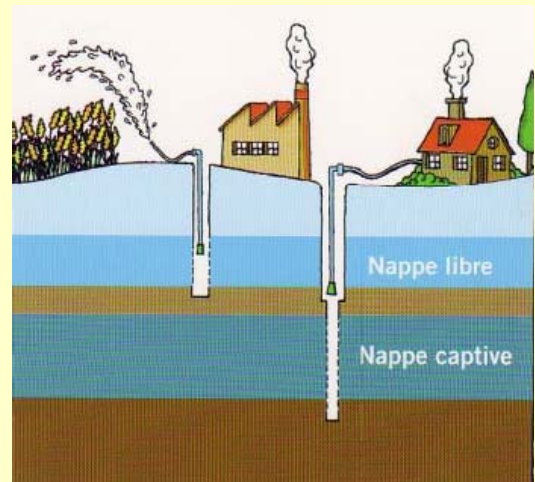
Fiche N°3 : OPPORTUNITE – Circonstances de la création du CQP

Présentation de la profession

On recense environ 80 entreprises de forage d'eau dont environ 75% sont de taille modeste avec parfois 10 salariés et les autres ont jusqu'à 50 salariés.

Les petites entreprises travaillent en majorité dans le secteur agricole et pour des particuliers. Elles réalisent des forages pour l'eau et également pour le captage thermique.

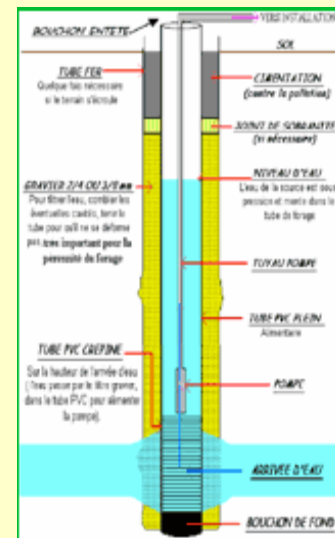
Les autres entreprises sont équipées pour des captages plus importants en diamètre et en profondeur qui parfois peut atteindre 1 000 mètres. Elles interviennent dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'eau minérale pour des clients publics et privés ainsi que dans le domaine des process de fabrication pour l'industrie.



Le SFE (**S**yndicat National des **E**ntrepreneurs de Puits et de **F**orage d'**E**au) regroupe les entreprises les plus importantes, qui réalisent environ 70% du Chiffre d'affaires de la Profession. Ce syndicat gère la Charte Qualité des Puits et Forages d'eau délivrée chaque année par une Commission Paritaire regroupant Professionnels et Maîtres d'oeuvre. Elle est la reconnaissance du respect des engagements de qualité en matière de captage d'eau. Plus de 50 entreprises sont autorisées à afficher leur adhésion à la Charte.



Atelier de forage (développement du forage)



Coupe d'un forage d'eau

Contexte de l'activité de foreur d'eau

Le foreur qui se trouve aux commandes de sa machine de forage en surface réalise un ouvrage en aveugle dans le sol jusqu'à plusieurs centaines de mètres dans un contexte hydraulique et géologique très varié.

Il doit interpréter les mesures et observations faites en surface – les "paramètres" de forages et l'observation de la "garniture" (ensemble des équipements dans le trou) – afin de réagir et maintenir ces paramètres dans les plages correctes. Ces paramètres sont, entre autres, le couple, le poids sur l'outil, les débits de remontée des fluides de forage.

Le travail du foreur d'eau ne se limite pas à la seule réalisation du forage : il doit exécuter toutes les opérations qui permettront l'exploitation de l'ouvrage de manière pérenne et en préservant la ressource :

- mise en place d'un tubage plein en partie supérieure avec cimentation ;

- le cas échéant pour éviter la mise en communication de nappes superposées, télescopage de tubages avec cimentation de l'annulaire ;
- mise en place du tube crépiné au droit de la formation à capter et gravillonnage ;
- mise en place de la chambre de pompage (tubage plein) et cimentation ;
- développement de l'ouvrage pour obtenir des conditions optimales d'exploitation ;
- pompage d'essai avec contrôle de l'évolution du débit et des rabattements de l'aquifère.

Par ailleurs les chantiers courants sont dispersés géographiquement et sont confiés à des équipes qui comprennent en général un compagnon – le foreur – et un aide. Ce personnel très autonome doit avoir une bonne maîtrise des techniques de forage et d'équipement ainsi qu'un sens aigu de ses responsabilités vis-à-vis de la protection de la ressource. Ceci nécessite une expérience de terrain qui s'acquiert actuellement sous forme d'un tutorat inorganisé.

Evolution de la profession et objectif du CQP

Le contrôle et la protection des masses d'eau souterraines sont un impératif vital pour les générations futures.

Une directive européenne et sa traduction en droit français ont amené à définir le forage comme une installation classée dans le Code de l'Environnement. Si une grande partie des forages destinés aux particuliers échappent à cette réglementation, celle-ci évoluera prochainement pour permettre le contrôle de ces ouvrages.

Cette classification environnementale se traduit par des exigences réglementaires sur les moyens et sur les objectifs en matière de protection de la ressource. Le respect de ces exigences passe par la compétence des différents acteurs dont le foreur est un élément essentiel.

Il faut valoriser ce métier peu connu pour permettre de répondre aux enjeux environnementaux, il faut définir les compétences et les acquis incontournables afin de ne plus avoir de "faiseurs de trous" responsables en grande partie de la pollution de la ressource.

Comme dans beaucoup de professions, le matériel devient de plus en plus technique, autant pour améliorer les conditions de travail des opérateurs que pour permettre la traçabilité des opérations qui fournit la preuve du respect des règles de l'art. Cette évolution nécessite elle aussi l'acquisition de compétences qui ne sont pas nécessairement dispensées par la forme de tutorat actuelle.

Compte tenu de sa spécificité, la profession de foreur d'eau ne possède pas de formation diplômante parfaitement et globalement adaptée à ses besoins. Il n'existe pas de structure de formation des jeunes au métier de foreur d'eau. Une formule de formation en alternance est en préparation au sein de la profession.

Compte tenu de la forme de la pyramide des âges très déséquilibrée dans les tranches de 50 à 60 ans, le renouvellement des foreurs d'expérience devient de plus en plus pressant.

Le SFE, conscient de cette lacune, a réalisé sur financement des Agences de l'Eau une compilation des connaissances théoriques et pratiques nécessaires dans la profession sous la forme d'un CDROM. Cette base de donnée a été complétée d'un questionnaire à choix multiple, outil à l'usage aussi bien des maîtres d'oeuvre que des entreprises. Ce QCM permet d'évaluer et de valoriser les compétences. Il est diffusé gratuitement aux membres du syndicat.

Cet outil pédagogique sera intégré dans le CQP, ce qui permettra de définir une échelle de valeur qui structurera les emplois et servira à la reconnaissance des compétences.

La création du CQP, éventuellement modulé en plusieurs niveaux de compétences, doit permettre de faire connaître ce métier afin d'attirer des jeunes et permettre aux entreprises de la profession :

- de recruter ;
- de fidéliser ses salariés en rendant possible les évolutions de carrière en renforçant les connaissances de base et en permettant l'acquisition de bases d'organisation, de prévision et de gestion.

Le nombre de CQP pour compléter et valoriser le "tutorat inorganisé" actuel est estimé une quinzaine d'unités par an.

Le remplacement des seniors nécessite une dizaine d'embauches annuelles pour l'ensemble de la profession.

METIER, FONCTION OU EMPLOI CIBLES

4.1. Désignation : Foreur d'eau

4.2. Préciser la définition synthétique du niveau de la classification correspondant, la position hiérarchique et fonctionnelle :

Il accomplit des travaux d'exécution sur les instructions de sa hiérarchie. Il peut être amené à prendre une part d'initiatives dans le cadre d'instructions strictement définies.

4.3. Quelle est la fiche ROME la plus proche ?

Fiche ROME n° 42132

4.4 Quels sont le secteur d'activité et la taille des entreprises employeurs ?

On recense environ 80 entreprises de forage d'eau dont environ 75% sont de taille modeste avec parfois 10 salariés et les autres ont jusqu'à 50 salariés.

Les petites entreprises travaillent en majorité dans le secteur agricole et pour des particuliers. Les autres entreprises interviennent dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'eau minérale pour des clients publics et privés ainsi que dans le domaine des process de fabrication pour l'industrie.

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

| ACTIVITES PRINCIPALES | COMPETENCES, APTITUDES, CONNAISSANCES MOBILISEES |
|--|---|
| <p>A1 Installer et sécuriser le chantier</p> <p>A2 Réaliser le forage dans le respect de la norme</p> <p>A3 Contrôler le forage pendant sa réalisation</p> <p>A4 Equiper le forage</p> <p>A5 Développer le forage : « Mettre en eau claire »</p> <p>A6 Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et environnementales</p> <p>A7 Communiquer</p> | <p>A1T1 Prise de connaissance du dossier technique du chantier A1T2 Visite du site et repérage des éléments d'implantation A1T3 Sécurisation du chantier A1T4 Déchargement et mise en place du matériel A1T5 Organisation et mise en place des éléments de protection de l'environnement A1T6 Vérification de l'état du matériel et des outils</p> <p>TRONC COMMUN</p> <p>A2T1 Vérification de l'adéquation du matériel à la méthode choisie A2T2 Vérification de la capacité de levage de la machine A2T3 Vérification de l'adéquation des outils de forage au terrain A2T4 Vérification de l'ensemble des éléments de sécurité et de prévention de l'environnement avant le démarrage du forage A2T5 Suivi des paramètres de forage A2T6 Evaluation des besoins en équipement de forage et programmation dans le temps sous contrôle de sa hiérarchie A2T7 Information de sa hiérarchie des aléas du forage</p> <p>OPTION 1 : MARTEAU FOND DE TROU</p> <p>A2T1O1 Vérification et installation du matériel nécessaire à la réalisation du forage au marteau fond de trou A2T2O1 Composition de la garniture du forage</p> <p>OPTION 2 : FORAGE AU BATTAGE</p> <p>A2T1O2 Vérification et installation du matériel nécessaire à la réalisation du forage au battage A2T2O2 Contrôle du diamètre et de l'usure des trépan</p> <p>OPTION 3 : FORAGE AU ROTARY</p> <p>A2T1O3 Vérification et installation du matériel nécessaire à la réalisation du forage au rotary A2T2O3 Composition de la garniture de forage A2T3O3 Fabrication et traitement de la boue</p> <p>A3T1 Respect du plan de garniture A3T2 Renseignement du cahier de foreur A3T3 Vérification et report des paramètres de foration A3T4 Vérification de l'état de la garniture et de l'outil à chaque remontée</p> <p>A4T1 Préparation de l'équipement A4T2 Contrôle de l'équipement A4T3 Contrôle du trou A4T4 Tubage du forage A4T5 Cimentation du forage A4T6 Mise en place de la colonne captante A4T7 Complétion du forage</p> <p>A5T1 Application de la méthode « air lift » A5T2 Application de la méthode de traitement chimique A5T3 Application de la méthode de pompage de développement A5T4 Fermeture du forage A5T5 Repli du chantier</p> <p>A6T1 Respect des règles de sécurité des biens et des personnes A6T2 Application des consignes anti-contamination A6T3 Respect des règles d'hygiène sur le chantier A6T4 Application des précautions liées au respect de l'environnement sur le chantier</p> <p>A7T1 Compte-rendu à sa hiérarchie</p> |

Fiche N°5 : ARTICULATIONS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

QUELS SONT LES LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ?

- Des certifications sont-elles admises ou nécessaires pour accéder au CQP ?
 - en pré requis : non
 - en reconnaissance partielle : non
- Le CQP aura-t-il des équivalences avec d'autres certifications ? non

QUELLES SONT LES CERTIFICATIONS EXISTANT DANS LE MEME CHAMP PROFESSIONNEL QUE LE CQP ?

CQP Chef Foreur d'Eau

EXISTENT-T-IL DES CORRESPONDANCES AVEC DES CERTIFICATIONS DELIVREES A L'ETRANGER ?

Néant

Fiche N°6 : VOIES D'ACCES AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION

QUELLE EST L'ACCESSIBILITE AU CQP au terme des voies ci-dessous ?

- Après un parcours de formation initiale : OUI
- Après un parcours de formation continue : OUI
- Après validation des acquis de l'expérience : OUI

Rappel : La Loi N° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale précise que ces différentes voies sont possibles sans pour autant être obligatoires simultanément

DESCRIPTIF DES VOIES PRATIQUEES :

1. **Formation uniquement en centre : NON**
2. **Formation en centre et stage d'application en entreprise : préciser le nom de(s) organismes(s) dispensant la formation, les sites géographiques : en cours**
 - Niveau initial requis : en cours
 - Durée en heures de la formation en centre : en cours
 - Durée globale du cursus en mois : en cours
 - Durée en semaines ou mois des stages d'application en entreprise : en cours
3. **Formation en alternance, sous contrats de travail particuliers : contrat de professionnalisation ; préciser le nom de(s) organismes(s) dispensant la formation, les sites géographiques : en cours**
 - Niveau initial requis : en cours
 - Durée des contrats : en cours
 - Rythme de l'alternance : en cours
 - Durée en heure de la formation en centre : en cours
4. **Validation des acquis de l'expérience : VAE**

Les épreuves du CQP (QCM, carnet de compétences et passage devant jury) sont accessibles aux candidats en VAE après 2 années d'expérience.

Fiche N°7 : REFERENTIEL DE CERTIFICATION

| | DOMAINE 1 MATERIEL, FOURNITURES, OUTILS | DOMAINE 2 TECHNIQUES DE FORAGE | DOMAINE 3 TECHNIQUES D'EQUIPEMENT | DOMAINE 4 TECHNIQUES DE DEVELOPPEMENT | DOMAINE 5 SECURITE ENVIRONNEMENT HYGIENE |
|---------------------|--|---|--|---|--|
| SAVOIRS | <ul style="list-style-type: none"> • Décrire le matériel de forage • Décrire les consignes d'emploi du matériel de forage • Enoncer le vocabulaire technique du matériel et des outils de forage • Identifier les documents techniques du matériel de forage • Notions de maintenance de 1^{er} niveau • Citer les accessoires utilisés lors de l'équipement d'un forage d'eau • Citer les pièces d'équipement d'un forage • Identifier le matériel adapté à chaque méthode de développement | <ul style="list-style-type: none"> • Citer les 3 principales méthodes de forage • Citer les étapes du forage • Enoncer les notions de géologie et d'hydrogéologie • Lire un plan, une coupe de terrain • Rédiger un rapport • Citer les différentes unités de mesure • Enoncer les notions de calcul (débit, pression, vitesse...) • Citer les éléments du terrain à prendre en compte pour la réalisation du forage • Citer l'ensemble des paramètres de foration • Citer les différentes unités de mesure • Enoncer les règles de calcul de base • Citer les éléments de garniture du forage • Citer les méthodes pour éviter les déviations | <ul style="list-style-type: none"> • Citer les composants et les règles de fabrication du ciment • Citer les techniques de cimentation • Citer les méthodes de rabotage • Enoncer les bases de la soudure | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les étapes de chaque méthode de développement • Citer les usages des produits chimiques courants utilisés lors d'un forage en fonction du terrain (hexa phosphates, acides, peroxyde) | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les règles et consignes de sécurité • Citer les règles de protection de l'environnement applicables à un chantier de forage • Citer les règles de sécurité des biens et des personnes • Décrire les risques chimiques liés à l'utilisation des produits |
| SAVOIR-FAIRE | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le matériel nécessaire en fonction des indications du dossier technique du forage • Comptabiliser/inventorier le matériel • Se servir des Informations des documents techniques du matériel • Effectuer la maintenance de 1^{er} niveau du matériel • Vérifier la conformité des fournitures livrées • Utiliser les différentes machines liées à l'équipement du forage dans le respect des consignes | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le calage de la machine et la verticalité du mât • Positionner le matériel annexe • Alerter sa hiérarchie, le cas échéant • Identifier une circulation directe et inverse • Apprécier la gravité d'un aléa et réagir de manière pertinente • Effectuer, le cas échéant une rétention des fuites hydrauliques • Contrôler régulièrement les caractéristiques du forage (diamètre, profondeur) • Stopper le forage, si nécessaire, pour réaliser des contrôles • Prendre des échantillons de terrain à chaque mètre • Vérifier régulièrement les paramètres de foration (poids sur l'outil, vitesse de rotation, vitesse de pénétration) • Surveiller le débit des pompes, la vitesse de refoulement des boues • Rendre compte et informer sa hiérarchie des aléas • Renseigner régulièrement le cahier du foreur • Apprécier et vérifier la verticalité du trou • Rédiger un compte-rendu de forage | <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer certaines mesures de forage (diamètre...) • Assembler les tubes (visser, coller, souder...) • Contrôler les tubages/l'équipement • Utiliser les techniques de descente des tubages adaptées • Appliquer la méthode de cimentation dans le respect du cahier des charges • Contrôler le trou | <ul style="list-style-type: none"> • Installer le matériel en fonction de la méthode de développement choisie • Contrôler la turbidité de l'eau avec un moyen adapté • Vérifier le débit et le niveau du forage lors du pompage de développement | <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les différentes installations présentes sur le chantier (électriques, hydrauliques...) • Vérifier l'accessibilité des installations • Respecter et faire respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement • Citer les risques et les mesures de prévention liés aux : bruits, poussières, air comprimé, pollutions accidentelles... |

| | OPTION 1 : FORAGE AU MARTEAU FOND DE TROU | OPTION 2 : FORAGE AU BATTAGE | OPTION 3 : FORAGE AU ROTARY |
|--------------|---|--|--|
| SAVOIRS | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le matériel nécessaire à la réalisation d'un forage à l'air • Identifier les outils nécessaires à la réalisation d'un forage à l'air • Identifier le principe de fonctionnement des compresseurs et leurs limites d'utilisation • Enoncer les paramètres de réglage (son, vitesse, débit) • Enoncer les fonctions de l'air • Citer les risques au-delà de 25 bars • Identifier les conditions d'utilisation du marteau fond de trou • Décrire le fonctionnement d'un marteau fond de trou | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le matériel nécessaire à la réalisation d'un forage au battage (treuil à chute libre) • Identifier les outils nécessaires à la réalisation d'un forage au battage (trépans, soupapes, tiges...) • Décrire les conditions d'utilisation du trépan | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils nécessaires à la réalisation d'un forage au rotary • Identifier le matériel nécessaire à la réalisation d'un forage au rotary (caractéristiques de l'atelier de forage) • Enoncer les fonctions de la boue • Enoncer les principales composantes de la boue • Enoncer les paramètres de la boue • Contrôler la viscosité, la densité et la teneur en sable de la boue |
| SAVOIR-FAIRE | <ul style="list-style-type: none"> • Régler l'outil tout au long du forage en fonction des paramètres • Vérifier que l'atelier permet le forage à l'air • Suivre le taux de remontée des cuttings et prévenir sa hiérarchie en cas de perte dans le terrain • Vérifier la vitesse de remontée du couple air / sédiment • Gérer le rejet des eaux pompées • Monter et démonter un taillant sur le marteau • Calculer le poids de la garniture et de l'équipement | <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser et adapter l'outillage du forage (trépans, soupapes, tiges...) • Vérifier que l'atelier permet le forage au battage (treuil à chute libre) • Calculer le poids de l'outillage et de l'équipement • Appliquer les paramètres de forage en fonction de la géologie du terrain et des conditions d'utilisation du treuil à chute libre • Utiliser le trépan en tenant compte des spécificités du terrain • Contrôler régulièrement les paramètres de forage (fréquence et amplitude des frappes, durées de battues) • Adapter ces paramètres aux conditions rencontrées • Suivre et contrôler le volume de remontée des déblais • Suivre et contrôler le louvoyage du tubage si nécessaire | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que l'atelier permet le forage au rotary • Réaliser le traitement des boues • Vérifier la vitesse de remontée des cuttings • Construire les circuits de reprise des boues en fonction de l'ouvrage et du terrain, le cas échéant • Moduler la densité de la boue utilisée en fonction du terrain sur instructions de sa hiérarchie |

Dispositif d'évaluation (valable pour une VAE et après formation)

Chaque domaine de compétences fait l'objet de trois types d'évaluation : QCM, carnet de compétences renseigné par le tuteur désigné dans l'entreprise et présentation d'un rapport devant le jury.

Une note est attribuée à chacune de ces évaluations. L'addition de ces notes détermine la note du domaine.

Pour obtenir les CQP, le candidat doit valider les 5 domaines de compétences du tronc commun + au moins une option. Un même candidat peut présenter plusieurs options.

Les notes minimums à obtenir pour valider chaque domaine du CQP sont indiquées ci-contre. Une note égale à 0 lors d'une évaluation est éliminatoire.

Les domaines obtenus sont valables 5 ans.

Evaluation des savoirs - QCM : Les QCM sont réalisés par les candidats lors de sessions organisées par le SFE annuellement ou bi annuellement

Evaluation des savoir-faire - carnet de compétences : il est fourni à l'entreprise par le SFE. Il est renseigné par le tuteur du candidat au CQP. Il est retourné entièrement complété au SFE.

Evaluation par le Jury : le jury est composé de quatre membres (2 représentants employeur et 2 représentants salariés) qui appartiennent à des entreprises différentes de celle du candidat. Il désigne un Président en début de séance, qui a une voix prépondérante lors des délibérations.

| Domaines | Evaluation des savoirs QCM | Evaluation des savoir faire Carnet de compétences | Evaluation par le jury | Note minimum à obtenir pour valider le domaine |
|--|-------------------------------|--|------------------------|--|
| DOMAINE 1 Matériel, fournitures, outils | /18 | /18 | /24 | 40/60 |
| DOMAINE 2 Techniques de forage | /27 | /27 | /36 | 60/90 |
| DOMAINE 3 Techniques d'équipement | /27 | /27 | /36 | 60/90 |
| DOMAINE 4 Techniques de développement | /18 | /18 | /24 | 40/60 |
| DOMAINE 5 Sécurité environnement hygiène | /27 | /27 | /36 | 60/90 |
| OPTION 1 : Forage au marteau fond de trou | /27 | /27 | /36 | 60/90 |
| OPTION 2 : Forage au battage | /27 | /27 | /36 | 60/90 |
| OPTION 3 : Forage au rotary | /27 | /27 | /36 | 60/90 |

Le jury prend connaissances des évaluations de chaque candidat au CQP, qui sont mises à la disposition de ses membres avant la date de passage des candidats.

Une information préalable des membres du jury sur les modalités d'évaluation du CQP, d'une durée d'une heure est prévue par le SFE.

Le jury reçoit chaque candidat pour la présentation d'un rapport (2 à 3 pages), portant sur le compte-rendu d'un chantier de forage simple auquel a participé le candidat. La présentation dure 15 minutes. Le jury questionne ensuite le candidat pendant 15 minutes. Il attribue une note qui s'impute dans chaque domaine lors de la délibération de 15 minutes qui suit la présentation du candidat. En fonction des résultats des trois types d'évaluation, le jury décide de l'attribution du CQP.

Fiche N°8 : DISPOSITIF DE SUIVI DES TITULAIRES DE CQP

Existe-il un dispositif de suivi du parcours des titulaires du CQP ?

Si oui décrire le dispositif mis en place pour assurer le suivi des titulaires du CQP :

Répartition des titulaires du CQP depuis le début de sa création

| Effectifs | Formation continue | | VAE | Nombre total |
|---------------------------|--------------------|---|-----|--------------|
| | | <i>Dont Contrat de professionnalisation</i> | | |
| Cumulés | | | | |
| Lors de la dernière année | | | | |
| Moyenne annuelle | | | | |

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

CPNE – Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU JURY

de (titre exact du CQP)

FOREUR D'EAU

Organisé par : (Nom, adresse, cachet de l'Organisation ou du Syndicat professionnel)

SFE (Syndicat National des Entrepreneurs de Puits et de Forages d'Eau)
10 rue Washington 75008 PARIS

Nom du responsable :

Rappel : Le fonctionnement conforme du jury - obligatoirement paritaire - est de la responsabilité totale de l'organisation « porteuse ». Elle ne peut être déléguée à un formateur.

Le JURY (ci-après la liste des professionnels employeurs et salariés membres), s'est réuni le [] à [] afin de procéder aux évaluations prévues pour l'attribution du CQP

PROFESSIONNELS MEMBRES DU JURY

| NOM et Prénom | Qualité | Entreprise (Nom) | Signatures |
|---------------|----------------------------|------------------|------------|
| | Employeur Emploi occupé | | |
| | Employeur Emploi occupé | | |
| | Salarié Emploi occupé | | |
| | Salarié Emploi occupé | | |

1. Le jury désigne un président en début de séance (voix prépondérante). Le jury est composé exclusivement d'employeurs et de salariés d'entreprises du BTP exerçant ou ayant exercé le métier concerné à un niveau de qualification proche de celui du CQP, sans être inférieur. Il vérifie que les compétences et les connaissances sont maîtrisées, que les épreuves et le déroulement sont conformes à la fiche d'identité du CQP établie des CPNE.
2. Aucun membre de jury ne peut prendre part aux décisions concernant un candidat de son entreprise.

FICHE DE DEFINITION DE LA QUALIFICATION : Les membres du Jury reconnaissent être en possession de la fiche officielle d'identité du CQP ci-jointe référencée **CQP N°** [] et avoir procédé conformément aux indications de cette fiche arrêtée par les CPNE du BTP.

Le Jury a validé les résultats suivants

| | Nom et Prénom du candidat | Date et lieu de naissance | Décision du Jury Préciser Admis ou Non Amis | Nom et Région de l'entreprise |
|---|---------------------------|---------------------------|---|-------------------------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |

| | Nom et Prénom du candidat | Date et lieu de naissance | Décision du Jury <i>Préciser Admis ou Non Admis</i> | Nom et Région de l'entreprise |
|----|------------------------------|------------------------------|--|----------------------------------|
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |
| 11 | | | | |
| 12 | | | | |
| 13 | | | | |
| 14 | | | | |
| 15 | | | | |
| 16 | | | | |
| 17 | | | | |
| 18 | | | | |